

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR
LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION DÉPOSÉ SUITE À L'ÉTUDE DU RAPPORT ANNUEL DU
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE 2008 ET LE
PREMIER TRIMESTRE 2009**

Mise en contexte

Le 10 juin 2009, la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration a procédé à l'étude publique du Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice 2008 et le premier trimestre 2009, et ce tel que prévu à son programme d'activités adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 26 février 2009 (CG09 0046). Par la suite, la commission a adopté ses recommandations en public le 16 juin 2009. Finalement, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 24 septembre 2009 et le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 21 octobre 2009.

Commentaires d'ordre général

Dans le texte qui suit, le comité exécutif entend répondre à chacune des neuf recommandations émises par la commission.

R-1

QUE l'Administration prenne les mesures nécessaires afin de découpler la reddition de comptes relative aux réalisations des objectifs de l'année courante, par les différentes unités d'affaires, de l'exercice de présentation des prévisions budgétaires de l'année à venir, tel que le Service de police et le Service de sécurité incendie de Montréal le font déjà.

Réponse à R-1

Le comité exécutif mentionne que depuis l'adoption des recommandations par la commission, plusieurs processus administratifs ont été entièrement revus. En janvier 2010, une nouvelle approche, priorisant la présentation des prévisions de l'année à venir, a été privilégiée dans le cadre de l'étude publique du budget 2010 effectuée par les commissions des conseils municipal et d'agglomération. Par ailleurs, les commissions concernées ont récemment reçu le mandat d'étudier les orientations de l'Administration et son cadre financier 2011, exercice ayant débuté en avril-mai par l'analyse des dépenses et revenus de chacune des unités. Cet exercice se poursuivra par le dépôt des recommandations de ces commissions au conseil municipal et d'agglomération en juin.

L'adoption récente d'un nouveau cadre de gestions des projets et des programmes, qui prévoit un suivi régulier de l'évolution des grands projets et programmes de la ville, avec reddition de comptes et transmission d'informations complètes aux élus à chaque étape importante de ces projets et programmes, va également dans le sens de la recommandation de la commission, soit permettre une meilleure prise de décisions et une plus grande imputabilité des élus.

Enfin, un nouveau processus de priorisation du PTI a été mis en place en février 2010. Fait partie de ce processus, un suivi trimestriel déposé au comité exécutif afin de rendre compte de la réalisation du PTI.

R-2

QUE toutes les recommandations émises par le vérificateur général en rapport avec la gouvernance fassent l'objet d'une étude par le comité exécutif.

Réponse à R-2

Tel que mentionné dans la réponse à la recommandation no 1, les nouveaux processus administratifs mis en application en 2010 vont dans le sens de la recommandation, soit garantir une meilleure reddition de comptes.

Soulignons également, au chapitre des mesures concrètes de reddition de comptes, le dépôt par la direction générale de la ville de deux rapports, un en octobre 2009 et l'autre en avril 2010. Ces deux rapports faisaient le point sur les travaux entrepris à la suite des recommandations du vérificateur général dans le dossier des compteurs d'eau pour améliorer divers aspects de la gouvernance, de la gestion des projets et programmes et des processus d'appels d'offres, notamment.

R-3

QUE la Direction générale s'assure que les contrôles internes nécessaires sont mis en place suite à la mise en application de la politique d'approvisionnement adoptée par le comité exécutif à sa séance du 23 août 2006.

Réponse à R-3

Le comité exécutif rappelle que, par sa résolution CE06 1434, il a adopté la *Politique d'approvisionnement* et a recommandé aux 19 arrondissements d'adhérer à cette politique par voie d'adoption d'une résolution. À ce jour, neuf arrondissements l'ont entérinée. Il s'agit des arrondissements suivants :

- Ahuntsic–Cartierville
- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

- Pierrefonds–Roxboro
- Le Plateau-Mont-Royal
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Saint-Laurent
- Ville-Marie
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

D'autre part, dans la foulée des recommandations du vérificateur général dans le dossier *Compteurs d'eau dans les ICI et optimisation du réseau*, la Direction générale est à mettre en œuvre un plan d'action comprenant plusieurs mesures visant à sécuriser davantage le processus d'approvisionnement, notamment en ce qui a trait aux éléments suivants :

- inventaire des projets gérés par les services corporatifs et des recommandations sur les processus à mettre en place avant d'aller en appel d'offres et suivre l'évolution des projets;
- révision en profondeur des documents d'appels d'offres de même que des grilles de sélection avec l'introduction, entre autres, de clauses en prévention de la collusion et de la fraude;
- resserrement des processus d'approvisionnement qui nécessitent l'expertise du privé;
- rôle du secteur privé dans la préparation des plans et devis et dans la rédaction des contrats;
- renforcement des mécanismes de reddition de comptes auprès des élus pour tous les contrats;
- mise en place d'un processus de certification de contrôle interne;
- consolidation de l'expertise municipale dans les domaines de l'estimation des coûts, de l'approvisionnement, de la gestion de projet, de la surveillance de chantier de même qu'au sein du Service des affaires juridiques, du Service des finances, du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE), de la Direction des systèmes d'information (DSI) et à la Direction de l'approvisionnement ainsi qu'au Bureau de projet du Service de la mise en valeur du territoire

En ce qui concerne la séparation des tâches en matière d'approvisionnement, le comité exécutif mentionne que la Direction générale et le Service des finances ont adopté une série d'encadrements administratifs à cet effet :

| No. de résolution | Date |
|---|-------------|
| C-RE-SE-D-09-004 | 22-10-09 |
| Séparation des tâches –Activités d'approvisionnement, de réception et de paiement (Directive) | |

| No. de résolution | Date |
|--|-------------|
| C-RE-SE-P-09-005 | 01-10-09 |
| Réception de biens et services (Procédure) | |

| No. de résolution | Date |
|---------------------------------|-------------|
| C-RE-SE-P-09-004 | 02-09-09 |
| Demande de paiement (Procédure) | |

| No. de résolution | Date |
|---|-------------|
| C-RE-SE-P-09-003 | 05-08-09 |
| Nommer les représentants pour approuver les bons de commande et les demandes de paiement des instances décisionnelles (Procédure) | |

À la suite de la mise en vigueur de ces encadrements, des séances d'information ont été dispensées en arrondissements sous la gouverne du Service des finances, de la Direction de l'approvisionnement et de la DSI. Il est également prévu que les services centraux soient rencontrés.

Finalement, plusieurs actions ont été entreprises par la Direction de l'approvisionnement en ce qui a trait au travail d'épuration à effectuer au fichier des fournisseurs :

- Inactivation de 5500 fiches effectuée à la suite du rapport;
- Inactivation en cours de près de 3700 fiches;
- Correction de près de 9500 fiches afin d'ajuster la zone des fournisseurs : arrondissements, agglomération, hors Montréal, hors Québec, à l'étranger;

De plus, le processus d'analyse visant la création de nouvelles fiches «fournisseur» comporte dorénavant des étapes de vérification additionnelles notamment auprès du *Registre des entreprises du Québec*, de *Canada 411* et de *Postes Canada*.

Parallèlement à ces travaux, mentionnons également que la ville procède actuellement à la révision de sa politique d'approvisionnement, en collaboration avec les services et les arrondissements, et que la nouvelle version de la politique devrait être déposée pour adoption en septembre 2010. Elle intégrera les obligations de la loi 76, *loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux*, adoptée par le Gouvernement du Québec le 18 février 2010.

R-4

QUE le Bureau du vérificateur poursuive la vérification des différents volets de l'application SIMON, et ce, afin d'en assurer l'optimisation.

Réponse à R-4

Le comité exécutif informe la commission que la DSI, en collaboration avec les trois propriétaires de SIMON (le Service du capital humain, le Service des finances et la Direction de l'approvisionnement), est présentement à réaliser la mise à niveau de l'application du système intégré de gestion SIMON, et ce afin de passer de la version 11.5.9 à la version R-12.

À la suite de cette mise à niveau, l'optimisation du système intégré de gestion par l'ajout de divers modules en approvisionnement dont *Supplier* pour les relations avec les fournisseurs, *Procurement* pour les transactions d'approvisionnement et *Business Information* pour l'information de gestion, sera analysée pour une mise en application ultérieure.

R-5

QUE le Service des finances présente des états des activités financières distincts pour tout fonds financé, en tout ou en partie, par une redevance ou une taxe spéciale.

Réponse à R-5

Le comité exécutif souligne que la Ville compte deux fonds financés en tout ou en partie par des taxes spéciales, soit le fonds de l'eau et le fonds de la voirie. Des portraits distincts de ces fonds ont été présentés respectivement aux annexes 5 et 6 du Budget 2010 de la Ville de Montréal. La Ville ne prélève actuellement aucune redevance. Cependant, si la Ville venait à imposer une redevance, les revenus produits par celle-ci devraient être versés dans un fonds destiné exclusivement à les recevoir et à contribuer au régime de réglementation concerné, tel que stipulé à l'article 151.13 de la Charte de la Ville de Montréal. Si une redevance devait être imposée, le Service des finances serait mandaté afin qu'elle fasse l'objet d'un état des activités financières distinct.

R-6

QUE le SCRC et la DSI développent et instaurent un programme visant à assurer l'uniformité des compétences ainsi que la promotion du système GDT auprès des usagers et des responsables des différentes unités usagères.

Réponse à R-6

Le comité exécutif est d'accord pour que le système GDT fasse l'objet d'un programme visant une utilisation optimale des fonctionnalités disponibles. Pour y arriver, un plan d'action axé sur trois volets a été élaboré : le premier volet a consisté à produire un bilan de l'utilisation du système GDT déposé en mai 2009; le deuxième volet concerne la reconstitution de l'équipe de formation qui est actuellement en place et qui assure la formation en continu du système; le troisième et dernier volet porte sur l'ajout de fonctionnalités demandées par les utilisateurs

dans l'objectif d'assurer une utilisation optimale du système. Ce projet est financé par un budget de 350 000 \$ octroyé en 2009 pour débiter la réalisation et il est prévu que les nouvelles fonctionnalités soient livrées en 2010.

R-7

QUE l'Administration assure un suivi rigoureux des échéanciers proposés relativement à la gestion des sols contaminés, notamment à l'égard de la diffusion, de l'accessibilité et de la mise à jour de la banque de données sur les terrains contaminés.

Réponse à R-7

Le comité exécutif rappelle à la commission que des efforts importants ont été déployés suite au dépôt du rapport de vérification du Bureau du Vérificateur Général dans le dossier de la gestion des sols contaminés à la Ville de Montréal et que ces efforts ont permis de rencontrer les échéanciers du plan d'action, et ce de façon générale.

En août 2009, une note administrative a été acheminée aux chefs de division ainsi qu'aux directeurs des unités concernées dans les arrondissements et les services corporatifs afin de les informer, dans un premier temps, quant au cadre législatif ainsi qu'aux obligations légales auxquels il est nécessaire de se conformer dans le cadre de la gestion des sols contaminés. Cette note mentionnait également l'offre de soutien technique et d'outils de la part de la Direction de l'environnement et du développement durable, notamment en ce qui concerne la banque de données d'études de caractérisation.

De concert avec la Division de la géomatique et en accord avec la DSI, une intensification du processus de la mise en ligne a été entreprise pour rendre accessible, via l'Intranet, tant aux arrondissements qu'aux services centraux concernés par les sols contaminés, la banque de données des terrains contaminés. La banque de données est dorénavant disponible dans le navigateur urbain et des outils sont actuellement en développement pour faciliter son utilisation par les différents intervenants municipaux.

Des rencontres de sensibilisation sont prévues en 2010 avec l'ensemble des unités d'affaires impliqués dans le dossier des terrains contaminés, et ce afin d'exposer l'ensemble des outils disponibles sur le navigateur. Également, plusieurs actions sont actuellement en cours telles que la mise à jour des *Lignes directrices à l'intention des services municipaux de la Ville de Montréal et de ses arrondissements* et la création d'un site Intranet pour la gestion des sols contaminés afin de rencontrer les échéanciers de l'année 2010.

R-8

QUE la Division des affaires économiques et institutionnelle du SMVTP fasse les représentations nécessaires auprès du ministère désigné à la suite du résultat de l'évaluation de l'efficacité des programmes d'aide financière en place (ClimatSol) et

des recherches conjointes sur les autres mesures incitatives d'aide financière, et ce afin d'inciter à la caractérisation et à la réhabilitation des terrains contaminés.

Réponse à R-8

Le comité exécutif informe les membres de la commission et du Conseil d'agglomération que les démarches en ce sens sont déjà en cours. Le 7 juillet 2009 la ville a envoyé un bilan préliminaire de ClimatSol au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), envoi suivi en septembre 2009 d'une rencontre mettant en présence des fonctionnaires de la ville et du MDDEP, afin d'identifier des moyens d'améliorer ClimatSol et de préciser une éventuelle contribution de la ville. Depuis, plusieurs échanges et rencontres à cet effet ont eu lieu, tant au niveau administratif que politique. Le gouvernement du Québec a fourni une première réponse positive en annonçant dans le Discours du Budget 2010 la prolongation et la bonification de ClimatSol. Le budget mentionnait qu'il reste un solde non utilisé de 13 M\$ pour la Ville de Montréal, et que le programme sera assoupli et demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 2015. Ceci fera en sorte que la Ville puisse réaliser quatre projets prioritaires pour la consolidation de son tissu urbain (site de la Brenntag et Canada Malting, secteur Namur-Jean-Talon, site de la Dominion Bridge, site Albert-Hudon). Les discussions se poursuivent avec le MDDEP concernant les nouvelles modalités et la prise en considération de l'opportunité de compléter les efforts de ce dernier avec un programme spécifique.

R-9

QUE le Service des finances élabore une méthode permettant le suivi des réalisations résultant directement de l'application de mesures retenues dans le cadre d'un exercice de type RASOP, et qu'il la mette en application en tout début de processus.

Réponse à R-9

Le comité exécutif est favorable à la recommandation de la commission. Dans le cadre d'un futur exercice de type RASOP (*Révision des activités, services, opérations et programmes*), le comité exécutif mandatera le Service des finances afin que soient élaborés des mécanismes de suivi.

Par ailleurs, dans les cas de dossiers devant générer des économies, le comité exécutif mandatera le Service des finances pour que soient élaborés des mécanismes de suivi des coûts et d'identification, de suivi et de récupération des économies.

En conclusion

Le comité exécutif remercie la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration pour ses recommandations.